



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Aide individuelle à la formation

Publics concernés

Demandeur d'emploi , Jeune actif , Particulier

Domaines secondaires

Formation professionnelle , Emploi

Le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine propose une aide individuelle de formation afin de soutenir les personnes souhaitant obtenir une qualification.

Objectifs

Ce dispositif s'appuie sur 2 axes essentiels :

le soutien aux projets individuels de formation ne trouvant pas de réponse dans l'offre collective

l'accompagnement des personnes dans leur parcours professionnel tout au long de la vie

Bénéficiaires

Ce dispositif s'adresse aux résidents de la Nouvelle Aquitaine depuis au moins 6 mois :

demandeurs d'emploi inscrits dans une agence Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi ou accompagnés par un Plan Local d'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la Région.

salarié licencié économique bénéficiant d'un CSP (contrat de sécurité professionnelle).

Comment faire ma demande ?

Un dossier doit être constitué par un Conseiller en évolution professionnelle ou toute personne habilitée par la Région. Il comprendra une description du projet professionnel : l'accord de financement relevant de l'appréciation du besoin au regard des perspectives d'insertion ou de retour à l'emploi.

L'aide régionale n'intervient qu'en dernier recours des autres financements.

La durée de l'action de formation est de 12 mois maximum.

Un délai de carence de 6 mois est instauré entre 2 formations financées par la Région.

Les demandes de financement sont déposées par les prescripteurs, motivées et argumentées via la plateforme de dématérialisation de la Région, 5 semaines au moins avant le démarrage de l'action de formation.

Correspondants

Service Relation aux Usagers

05 49 38 49 38

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00